

LE RÔLE DU PHARMACIEN DANS LA DISPENSATION D'UNE CONTRACEPTION HORMONALE ORALE

DURÉE :
4H

Document mis à jour en août 2025

DPC | E-LEARNING

**ÉVALUATION DES PRATIQUES
PROFESSIONNELLES**

0€
RESTE À CHARGE

INDEMNISATION
176€

PRIX : 286€ **100% FINANCÉ**

**NUMÉRO D'ACTION :
96592525292**

INTERVENANTE
DR EMMANUELLE ROUVIER,
DOCTEUR EN PHARMACIE

PUBLIC CIBLÉ
PHARMACIEN.NE.S

> RÉSUMÉ DE LA FORMATION

La iatrogénie médicamenteuse est responsable de **130 000 hospitalisations et 10 000 décès par an**. La prévention de ces risques concerne l'ensemble des professionnels de santé à toutes les étapes de la prise médicamenteuse. Le pharmacien joue un rôle clé en dispensant les médicaments en officine.

Cette action porte sur la **dispensation de contraception hormonale orale** par le pharmacien. Cette action proposée sous forme d'une évaluation des pratiques professionnelles axée sur la dispensation en officine de la contraception hormonale orale.

Cette action est proposée sous la forme d'une 'évaluation des pratiques professionnelles'. La méthode utilisée pour l'évaluation des pratiques professionnelles est celle de **l'audit clinique**.

> OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Maîtriser de la dispensation d'une contraception hormonale orale dans les conditions sécurisées.

S'assurer d'apporter à la patiente les informations indispensables et les conseils en lien avec cette dispensation de contraception hormonale orale.

Savoir mettre en œuvre l'audit clinique.

Évaluer ses pratiques professionnelles en lien avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Analyser les résultats.

Identifier un plan d'action.

Réévaluer ses pratiques professionnelles.

COMPRENDRE LE DÉROULÉ DE VOTRE EPP EN 4 ÉTAPES :

01

Téléchargez vos documents.

Freeforma met à votre disposition une plateforme de formation ainsi que des supports nécessaires à la mise en œuvre de votre EPP. Téléchargez votre grille d'audit et préparez vous pour l'étape 2.

02

Premier tour - audit clinique.

En autonomie, réalisez un audit clinique à partir de 10 dossiers patients concernés par la thématique. En vous appuyant sur la grille d'évaluation, vous répondez à une série de questions. Il n'y a pas de bonnes ni de mauvaises réponses.

03

Actions d'améliorations de vos pratiques.

En fonction du résultat de votre premier audit clinique et sur la base des recommandations, vous identifiez les écarts et mettez en place un plan d'action pour améliorer vos pratiques. Votre formateur référent est à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche et prendra contact avec vous.

04

Deuxième tour - audit clinique.

Réalisez un deuxième audit clinique et constatez l'amélioration de vos pratiques. Un retour collectif et anonyme vous sera ensuite transmis, pour enrichir cette action.

PRÉREQUIS

Être un professionnel de santé disposant d'un numéro RPPS.

En amont de l'inscription, les prérequis seront vérifiés par e-mail et/ou par téléphone.

ACCESSIBILITÉ

PARTIE E-LEARNING : la formation sera accessible dès réception d'un mail envoyé par nos soins contenant l'accès à la plateforme en ligne.

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Les inscriptions se font depuis le site www.mondcp.fr

Pour les formations en e-learning, les inscriptions sont possibles jusqu'à la veille effective de démarrage de la session, sous réserve du nombre de places disponibles.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

Pour la formation en e-learning, une plateforme digitale sécurisée accessible 24/7.

Fiches de cours téléchargeables à partir de la plateforme e-learning.

Méthodes pédagogiques expositive et active.

Alternance d'apports théoriques et pratiques.

Contact avec le formateur via un chat, tout au long du parcours.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Questionnaire de satisfaction en fin de formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de réalisation en fin de formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les candidats dont la situation le nécessite, la responsable pédagogique est disponible pour envisager les possibilités d'aménagement de la formation à travers un projet personnalisé de formation.

CONTACT RÉFÉRENT HANDICAP -

04 91 26 27 09

contact@freeforma.fr

FREEFORMA

Organisme de formation pour
les professionnels de santé.

Agrément DPC : 9659

04 91 22 51 47

contact@freeforma.fr

Bureau administratif : 375 rue Paradis,
13008 Marseille

SIREN : 849469325

Numéro d'enregistrement DREETS : 93131785413

Ce numéro ne vaut pas agrément.